

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 AVRIL 2016**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Mise à disposition du personnel communal facturé au budget assainissement
- Annulation de la délibération pour subvention des équipements utilisant les énergies nouvelles et renouvelables
- Subvention à l'association Ca Coule de Source
- Affectation du résultat 2015 – Budget Assainissement
- Affectation du résultat 2015 – Budget Commune
- Vote des taux
- Budget primitif 2016 – Budget Assainissement
- Budget primitif 2016 – Budget Commune
- Aménagement du cimetière – Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoire
- Devis – Réfection du toit de la sacristie
- Devis – Contrat de maintenance pour la vérification des extincteurs et autres systèmes

Informations et questions diverses

- Point Syndicat de Bassin du Vicoin
- Point CCPL
- Divers

Convocations adressées le 4 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – JARRY – PRINCE – BLAIN – BENEFIX – Mmes POIRIER – VETTIER – LEROUX

Absents excusés : M. HELAINE, Mmes AUBRY (Procuration donnée à M. Blain Patrick), VERON, GEMIN

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS A DELIBERATION

Mise à disposition du personnel communal facturé au budget assainissement

Tenant compte du fait que les agents communaux consacrent régulièrement des heures de leur emploi du temps à l'entretien au sens le plus général – tontes des lagunes, surveillance du fonctionnement des pompes, lavage de ces dernières... – il sera procédé à la facturation des dites heures au budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cette proposition.

Annulation de la délibération pour subvention des équipements utilisant les énergies nouvelles et renouvelables

En 2007, le Conseil Municipal voulant participer à la promotion des énergies renouvelables avait pris une délibération affectant un crédit global de 500 euros pour aider les habitants qui se dotaient d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables.

Considérant qu'il n'y a plus lieu désormais à poursuivre cette opération de promotion, le Maire propose d'annuler la délibération du 23 février 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Subvention à l'association Ça Coule de Source

Après d'ultimes négociations entre les collectivités et l'Association Ça Coule de Source, la participation financière de la Commune de La Brûlatte qui représente 25,50 % du total des subventions versées à l'Association par les collectivités contributrices s'élève à la somme de 34 537 € pour 2016 hors mise à disposition de notre agent communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette participation qui sera versée en 10 fois.

Affectation du résultat 2015 – Budget Assainissement

Considérant que le compte administratif 2015 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 8 439,84 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 23 432,01 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation à affecter

- Excédent antérieur reporté 3 560,45 €
- Résultat de l'exercice 4 879,39 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 8 439,84 €

2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2015 : 0 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2016 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 €

Montant du titre de recette au compte 1068 : 0 €

3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 8 439,84 €, sera repris au budget 2016 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

Affectation du résultat 2015 – Budget Commune

Considérant que le compte administratif 2015 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 143 966,42 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 92 656,02 €
- Un solde des restes à réaliser négatif de 13 911,50 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation à affecter

- Excédent antérieur reporté 46 054,43 €
- Résultat de l'exercice 97 911,99 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 143 966,42 €

2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2015 : 92 656,02 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2015 : 13 911,50 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 €

Montant du titre de recette au compte 1068 : 106 567,52 €

3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 37 398,90 €, sera repris au budget 2016 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

Budget primitif 2016 - Assainissement

En section d'exploitation, recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 20 022,32 €.

Les **dépenses** prévues sont les suivantes :

- Achat et variation de stocks (ou somme provisionnée pour l'entretien)	9 990,00 €
- Autres charges de gestion (coût de la facturation de la redevance assainissement)	2 800,00 €
- Charges de personnel (agents communaux)	2 000,00 €
- Intérêts des emprunts	531,55 €
- Autres charges exceptionnelles	10,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 070,16 €

Les **recettes** prévues sont les suivantes :

- Résultat d'exploitation reporté	8 439,84 €
- Vente de produits (soit la redevance assainissement)	16 300,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	661,87 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 33 811,17 €, et se décomposent de la façon suivante :

- Emprunts et dettes assimilées	5 500,00 €
- Immobilisations incorporelles	7 649,30 €
- Immobilisations corporelles	20 000,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	661,87 €

Les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

- Excédent antérieur reporté	23 432,01 €
- FCTVA	309,00 €
- Opérations d'ordre	10 070,16 €

Le budget Assainissement s'équilibre sans qu'il y ait besoin d'une subvention communale.

Soumis au vote, ce budget Assainissement est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux

Présentation est faite au Conseil Municipal de l'ensemble des recettes fiscales dont la commune est dotée en 2016 et qui fait apparaître un produit fiscal de 375 218 € sans compter les différentes allocations compensatrices.

Sachant que l'équilibre budgétaire peut être atteint sans agir sur la pression fiscale, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder à une augmentation des taux et de conserver ceux en vigueur en 2015; soit :

- 19,87 % pour la Taxe d'habitation
- 29,44 % pour la Taxe foncière (bâti)
- 26,44 % pour la Taxe foncière (non bâti)
- 28,80 % pour la CFE (cotisation foncière des entreprises).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces taux constants à l'unanimité de ses membres présents.

Budget primitif 2016 - Commune

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 658 500,21 €.

En section de fonctionnement, le budget fait ressortir les postes suivants :

DÉPENSES

- Charges à caractère général qui permettent la gestion quotidienne de tous les services	167 270,59 €
- Charges du personnel communal	234 450,00 €
- Atténuation de produits	600,00 €
- Dépenses imprévues	4 485,00 €
- Virement à la section d'investissement	77 260,95 €
- Autres charges de gestion courante	92 579,22 €
- Charges financières intérêts de la dette de la commune	38 000,00 €
- Charges exceptionnelles	10,00 €
- Opérations d'ordre de transfert	43 844,45 €

RECETTES

- Excédent de fonctionnement reporté	37 398,90 €
- Atténuation de charges ou remboursement des rémunérations du personnel communal	150,00 €
- Ventes de produits fabriqués	23 832,00 €
- Impôts et taxes	428 543,00 €
- Dotations et subventions diverses	143 349,31 €
- Autres produits de gestion ou revenu des immeubles communaux (salle des fêtes, presbytère...)	23 400,00 €
- Produits exceptionnels	1 827,00 €

La section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 366 075,28 € se décompose de la façon suivante :

DÉPENSES

- Déficit reporté	92 656,02 €
- Dépenses imprévues	2 000,00 €
- Immobilisation incorporelle – Frais d'étude	8 000,00 €
- Immobilisations corporelles soit agencement et aménagements de terrain – 33 000 € Rénovation toit sacristie – 6 500,00 € Outillage technique – 2 263,65 € Matériel de transport – 50 136,35 € Matériel de bureau et informatique – 1 800,00 € mobilier – 1 000,00 € autres immobilisations – 2 517,40 €	97 217,40 €
- Emprunts et dettes assimilées emprunt – 96 625,00 € dépôt, caution – 700,00 €	97 325,00 €
- Opération patrimoniale	51 647,77 €
- Restes à réaliser à prendre en compte sur le budget 2016	17 229,09 €

RECETTES

- Virement de la section de fonctionnement	77 260,95 €
- Subventions d'investissement	15 000,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 844,45 €
- Dotations, fonds divers dont récupération d'une partie de la TVA sur les travaux réalisés en 2015 – 13 337 € excédent de fonctionnement capitalisé – 106 567,52 € taxe d'aménagement – 2 000 €	121 904,52 €
- Emprunts et dettes assimilées Emprunt – 39 900 € Caution – 700 €	40 600,00 €
- Produit des cessions d'immobilisations	12 500,00 €
- Opération patrimoniale	51 647,77 €
- Restes à réaliser à prendre en compte sur le budget 2016	3 317,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du budget primitif à l'unanimité des membres présents.

Aménagement du cimetière – Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoire

Dans le cadre de la mise en place des contrats de territoire ; la commune de La Brûlatte bénéficie d'une dotation de 17 343 € pour la période 2016-2021.

Cette dotation peut être utilisée par la commune en une ou plusieurs fois pour des opérations d'aménagement sur son territoire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une enveloppe de 10 000 € pour l'opération d'aménagement du cimetière.

Cette opération vise à refaire dans son intégralité la desserte intérieure du cimetière suivant l'engagement pris lors de la réalisation du PAVE en 2011. Le coût est fixé à la somme de 32 994,09 € TTC et le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Recettes
32 994,09 €	Autofinancement : 17 994,09 € Réserve parlementaire : 5 000 € Conseil départemental : 10 000 €

Cette somme se détaille de la façon suivante :

- Terrassement en fouille, évacuation. Empierrement pour élargissement - 541,08 €
- Tranchée pour pose tuyau AEP, sablage... remblaiement et compactage - 1713,60 €
- Terrassement, pose bordure P1 - 10 894,36 €
- Reprofilage, compactage. Enrobé à chaud - 17 597,35 €
- Remblaiement arrière bordure avec empierrement - 2 247,70 €

Un devis validé devrait permettre de réaliser ces travaux dès que la confirmation de l'attribution de la subvention départementale nous sera notifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet avec son plan de financement et autorise le Maire à solliciter la subvention départementale.

Devis – Réfection du toit de la sacristie

Deux devis ayant été demandés pour la réfection totale du toit de la sacristie ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Jérôme Poirier pour la somme totale de 6 017,57 € TTC.

Mme Nicole Poirier, juge et partie, n'a pas participé à la délibération ni au vote qui s'en est suivi.

Devis – Contrat de maintenance pour la vérification des extincteurs et autres systèmes

Deux devis ayant été sollicités – devis de l'entreprise Boisbouvier et devis de l'entreprise SICLI – après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu du coût des prestations, décide de conserver l'entreprise SICLI pour une dépense total de 756,60 € TTC.

Illuminations de Noël

Deux propositions faites par la commission sont validées par le Conseil Municipal :

- Achat de guirlandes et d'un motif pour la somme de 1 976,88 € TTC.
- Location du motif au pignon de la Mairie et des décors à fixer sur les candélabres pour un coût de 1 615,32 € TTC.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur le syndicat de Bassin du Vicoin

M. Raimbault Christian expose dans ses grandes lignes la séance du 26 janvier 2016 concernant les activités du syndicat.

Le compte administratif 2015 fait apparaître un solde positif de 52 231,79 € en section de fonctionnement et un solde excédentaire de 255 693,35 € en section d'investissement.

La dette du syndicat est en voie d'extinction (le dernier emprunt d'un montant de 60 000 € a été réalisé en 2010) et les annuités qui se situent à un niveau de 18 à 19 000 € jusqu'en 2017 doivent diminuer à 6 700 € vers 2020.

Un détail des travaux a été exposé pour l'année 2016 pour un total de 275 200 € sachant que deux priorités sont actées sur ce budget : la renaturation du lit mineur pour 75 000 € et le maintien sur le Vicoin de la continuité écologique pour 115 000 €.

Sur le secteur, des travaux ont été entrepris sur les berges du Vicoin le long du village d'artisans à Port-Brillet, d'étude sur l'envasement de l'étang de la Forge à Port-Brillet. En 2016, une étude d'aménagement de frayères sera menée à Launay-Villiers au niveau du bas-bourg.

Point sur la fusion CCPL-Agglomération de Laval

Les deux Présidents des deux intercommunalités se sont rencontrés pour mettre au point les modalités de composition d'un comité de pilotage qui sera chargé d'étudier les différents aspects de faisabilité de cette fusion. Un cabinet d'études missionné par l'agglomération de Laval pour faire l'approche des compétences, des incidences financières et des conséquences sur le personnel doit faire des propositions qui sont attendues pour le 2^e semestre 2016.

Divers

Bilan SDIS sur le territoire de la commune

En 2015, les interventions du centre de secours de Port-Brillet ont représenté 22 sorties ; ces sorties ayant pour l'essentiel porté sur les secours à personnes qui représentent 77,3 % des sorties.

Dépôt de la cabine téléphonique

Cette dernière n'ayant plus d'utilité (utilisation sur la commune – 1 seconde par jour) ; Orange a décidé de procéder à son enlèvement qui se déroulera dans la semaine du 18 au 24 avril.

Les motards ont du cœur

La course passera dans la commune le dimanche 24 avril vers 10h30.

DETR

Lecture est faite d'une lettre de la Préfecture en date du 29 mars 2016 faisant état de la non attribution de la DETR pour les deux projets communaux présentés pour être subventionnés.

Prochaines dates :

* 20 mai 2016 : 20h30 – Conseil municipal à la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE		Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN	Absent excusé	Mme VETTIER	